

## Intéressement collectif

### Ce qu'il faut retenir !

#### LE REGLEMENT DIRECT :

Je perçois mon intéressement



Le règlement intégral direct de l'intéressement n'ouvre pas droit à l'abondement et il est soumis à la CSG-CRDS et à l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de versement.

#### LE PLACEMENT SUR PLAN D'ÉPARGNE : PEG et/ou PERCO

Je place mon intéressement :

Les fonds sont exonérés d'impôts et abondés selon les dispositions suivantes



PEG

L'abondement est de 100% jusqu'à 300 € puis au-delà de ce montant, il sera de 20% plafonné à 800 € au total.

Exemple pour un placement de 2 817€, l'abondement sera de 800 € soit un placement total de 3 617€.

Le calcul de l'abondement est le suivant :

Placement de 300 € abondé à 100 % soit +300 €

Placement de 2 517€ abondé à 20 % soit +503,40 €

$(300€ + 503,40€) = 803,40€$  plafonné à 800€.

Les fonds seront bloqués pendant cinq ans minimum sauf conditions de débloquages anticipés.



PERCOL

L'abondement est de 100% jusqu'à 300 € puis au-delà de ce montant, il sera de 30%.

Exemple pour un placement de 2 817€, l'abondement sera de 800 € soit un placement total de 3 617€.

Le calcul de l'abondement est le suivant :

Placement de 300 € abondé à 100 % soit +300 €

Placement de 2 517€ abondé à 30 % soit +755,10 €

$(300€ + 755,10€) = 1055,10€$  plafonné à 800€.

Les fonds seront bloqués jusqu'à votre départ en retraite sauf conditions de débloquages anticipés.



LINK RELAIS

#### Link classique 2024

L'abondement est de 200% jusqu'à 250 € investis, soit 250 € = 750 €

Décote de 20 % sur le prix de l'action ENGIE.

Les fonds seront bloqués pendant cinq ans minimum sauf conditions de débloquages anticipés.

#### Link multiple 2024

Il n'y a pas d'abondement ni de décote sur ce placement, mais il garantit l'apport personnel et un rendement de 3 % minimum.

Les fonds seront bloqués pendant cinq ans minimum sauf conditions de débloquages anticipés.

**Attention !** Quel que soit le placement en PEG/PERCOL, l'abondement ne pourra excéder 800 € sur les formules habituelles, auquel s'additionne un plafond de 500 € pour la formule Link classique.

En cas d'investissement simultané dans le PEG et le PERCOL, l'abondement à 100% des 300 premiers euros sera affecté automatiquement sur le PEG.

Le débloquage anticipé est possible (mariage, acquisition résidence principale, décès...) selon modalités consultables sur le site de Natixis.

Le cumul du placement et du paiement direct de l'intéressement est possible.